

Anthony Alaimo

Avocat

Description

Après avoir travaillé deux ans en conseil en stratégie immobilière, Anthony Alaimo a intégré le cabinet ADAMAS en 2017 en tant que stagiaire élève-avocat, puis en qualité d'avocat collaborateur en janvier 2018.

Il intervient, tant en conseil qu'en contentieux, sur toutes les questions liées au droit de la maîtrise foncière (opérations de cession, titres constitutifs de droits réels, crédit-bail), au droit de la construction, ainsi qu'au droit de l'occupation (baux et titres d'occupation, organisation juridique des immeubles/copropriété), sur les propriétés publiques comme privées.

Il accompagne également plusieurs collectivités dans l'exercice de leurs pouvoirs de police spéciale relatifs aux immeubles dégradés.

Anthony Alaimo intervient en droit de l'énergie, et plus particulièrement sur les problématiques relatives au photovoltaïque, à l'hydroélectricité et à l'efficacité énergétique.

Enfin, il a développé aux côtés de Philippe Nugue une expertise particulière dans le domaine de la gestion du patrimoine des personnes physiques, lui permettant d'intervenir dans le cadre de problématiques successorales à enjeux immobiliers.

Experiences

- Avocat au sein du cabinet Adaltys Avocats depuis 2018
- Conseil en stratégie immobilière – SAS ESPACES & LUMIERE (2015 – 2017)

Formation

- Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (2017)
- Master 2 droit immobilier, Université Jean-Moulin Lyon III – 2015
- Magistère et Master 2 droit public des affaires, Université Jean-Moulin Lyon III – 2014
- DU de droit italien, Université Jean-Moulin Lyon III – 2015
- DU de droit américain, Université Jean-Moulin Lyon III – 2014

Langues

- Français
- Italien (courant)
- Anglais